



---

## **RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**Présenté lors du Comité syndical du mercredi 5 février 2020 à 17h00**

### **A – Contexte général : situation du syndicat mixte**

L'année 2020 sera un moment charnière pour les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) au niveau national, avec la mise en œuvre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), première loi-cadre sur ce sujet depuis la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) de 1982.

Cette loi acte l'entrée des AOM dans l'ère de la mobilité multimodale et des mobilités actives, en renforçant leur niveau de compétence. Elle doit permettre de supprimer à terme les « zones blanches » de la mobilité, en couvrant la totalité du territoire national en AOM.

La loi LOM renforce également le rôle de la Région comme chef de file de la mobilité, pour coordonner les compétences mobilité de l'ensemble des autorités organisatrices sur leur territoire régional. Des bassins de mobilité devront être identifiés par la Région dans le courant de l'année 2020, et un contrat opérationnel de mobilité, liant les AOM et la Région, permettra d'assurer la coordination à l'échelle de chaque bassin de mobilité, en associant en particulier les gestionnaires d'infrastructures telles les gares, ou les pôles d'échanges multimodaux. Les éventuels impacts attendus pour le ST2B au niveau financier se situent donc plutôt sur l'année 2021.

A l'échelon local, l'année 2019 a correspondu à la seconde année de mise en œuvre de la délégation de service public (DSP) du réseau de transport Le Fil confiée à la société Bus Est Briey, filiale du groupe Transdev, englobant les lignes régulières Fil 1 à 3 et Fil 101 à 105, le transport à la demande dont le service dédié aux personnes à mobilité réduite, et enfin le réseau de lignes scolaires et son transport spécialisé pour les classes adaptées.

Le ST2B a également concrétisé en 2019 des actions structurantes, en parallèle de la DSP : l'engagement de la rénovation du bâtiment rue Foch à Val de Briey destiné à accueillir son siège social et la boutique commerciale (en février 2020), le lancement en mai du service Filéo de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE) et d'une prime à l'acquisition de VAE, l'acquisition et l'installation de 5 de bornes de charge et de 5 voitures électriques destinées au futur service d'autopartage prévu d'ici le printemps 2020.

Le ST2B se fixe donc 2 objectifs prioritaires pour l'année 2020, dans la continuité des actions engagées depuis 2018 :

- Continuer à consolider la DSP en termes budgétaire (maîtrise du cadre financier) et commercial (efficacité et pertinence du réseau) ;
- Déployer les nouvelles offres de service mobilité prévues dans et hors DSP : consolidation du service Filéo, lancement du service d'autopartage, projet autour du covoiturage et des déplacements des séniors.

Ces objectifs doivent être traduits financièrement dans le budget pour l'année 2020, tant en matière de fonctionnement que d'investissement. Les orientations budgétaires détaillées ci-dessous doivent nous aider dans ce travail de traduction.

Il est à noter que le ST2B, en cette année de renouvellement de son assemblée délibérante, procèdera en deux temps pour le vote de son budget, avec l'adoption d'un budget primitif sans reprise des résultats de l'année précédente, puis après les élections l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019, la reprise des résultats et le vote d'un budget supplémentaire.

## **B – Orientations budgétaires du syndicat mixte en 2020**

### **a) Recettes de fonctionnement**

#### ▪ Fiscalité (versement transport)

Le budget 2019 a été construit avec une recette de versement transport (VT) de 1,6 M€ (au taux de 0,60%), soit environ 134 000 euros de recette mensuelle. Le ST2B a finalement enregistré en 2019 une recette mensuelle moyenne de 156 000 euros, pour un total annuel de 1 873 000 euros, confirmant ainsi la dynamique de cette base fiscale observée depuis 2015 (hausse constante entre 2015, 1<sup>er</sup> budget du ST2B, et 2019).

Le ST2B, dans l'attente des résultats issus du compte administratif 2019, peut donc raisonnablement construire son budget primitif 2020 avec un objectif de recette de VT fixé à 1,8 M€.

#### ▪ Dotations de compensation

Les dotations de compensation issues des conventions de transfert signées en 2015 avec les conseils départementaux de Meurthe-et-Moselle et de Meuse ont représenté en 2019 une recette totale de 3 139 000 euros.

C'est la Région Grand Est, dorénavant compétente en matière de transport de personnes, qui a en charge l'application de ces conventions de transfert.

Rappelons que le montant de ces dotations est fixe et actualisable uniquement lors d'une modification du taux de dotation générale de décentralisation (DGD) versée par l'Etat aux régions (taux gelé depuis plusieurs années).

Le ST2B peut donc compter sur une recette de dotation de compensation de 3 139 000 euros pour 2020.

#### ▪ Autres recettes

Le passage en DSP début 2018 attribue contractuellement les recettes commerciales du réseau Le Fil (lignes régulières et lignes scolaires) au délégataire, qui assume les risques commerciaux et industriels liés à la délégation de service public.

La DSP prévoit également qu'un ensemble de biens est mis à disposition du délégataire (Bus Est) par le délégant (le ST2B) : véhicules, système billettique, agence commerciale, poteaux d'arrêt. En contrepartie de cette mise à disposition, le contrat de concession engage le délégataire à verser annuellement au ST2B une redevance de 35 863 euros.

Rappelons que les communautés de communes membres du syndicat mixte ne versent aucune contribution de fonctionnement au syndicat mixte.

- Evolution de la trésorerie et des fonds propres

Le ST2B dispose depuis le début de son activité d'un niveau de recettes supérieur à ses dépenses qui lui a permis de se constituer rapidement de la trésorerie et des fonds propres. La croissance plus forte que prévu des recettes de VT a également contribué à cette situation.

Entre janvier 2016 et décembre 2019, la trésorerie du ST2B a oscillé entre 0,5 et 3 M€ (environ 2,1 M€ au 31 décembre 2019).

Les fonds propres du syndicat mixte (alimentés notamment par l'épargne nette issue de la section fonctionnement) s'élevaient à 1,25 M€ fin 2018. Les fonds propres ont permis d'assurer les investissements liés au démarrage de la DSP : participation à l'acquisition de dix véhicules mis à disposition du délégataire, acquisition et réhabilitation du siège social et de l'agence commerciale. Leur niveau fin 2019 ne sera appréhendé qu'après validation du compte administratif 2019.

## **b) Dépenses de fonctionnement**

- Dépenses de personnel

L'équipe de salariés du syndicat mixte s'organise actuellement de la manière suivante :

- Un directeur, agent contractuel de catégorie A depuis mai 2017 (CDD de trois ans) au grade d'attaché principal. A temps complet (dont 0,2 ETP de mise à disposition au Pays du bassin de Briey). Contrat à renouveler en mai 2020.
- Une coordinatrice du réseau de transport public de voyageurs, agent titulaire de catégorie C depuis mai 2017, au grade d'adjoint administratif. A temps complet.
- Une secrétaire à temps partiel (0,22 ETP), mise à disposition par l'association du Pays du bassin de Briey.
- Une comptable à temps partiel (0,24 ETP) en emploi accessoire, agent titulaire de la commune de Val de Briey.
- Une assistance administrative à temps complet, qui doit prendre ses fonctions en février 2020 (contractuelle dans un premier temps).
- Un agent d'entretien à temps partiel (0,28 ETP), agent titulaire de catégorie C, pour l'entretien du siège social. Prise de fonction prévue le 3 février 2020.

Au final, l'équipe du ST2B correspondra à partir de février à 3,54 ETP pour un coût annuel d'environ 209 000 euros. Cette somme intègre également un renforcement ponctuel de l'équipe durant l'été (6 semaines, soit + 0,14 ETP sur l'année) par un poste chargé d'aider à la gestion des inscriptions au transport scolaire.

Les charges de personnel représentaient donc dans le budget primitif 2019 3,4% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les conventions d'assistance et de moyens avec l'association du Pays du bassin de Briey seront reconduites en 2020. Elles permettent de mutualiser les postes de direction et de secrétariat, ainsi que les frais liés aux

locaux et aux matériels partagés (le montant sera affiné suite aux changements de locaux). Une convention d'assistance est également conclue avec la commune de Val de Briey pour permettre l'activité de l'agent comptable.

- Dépenses liées aux services de transport

Le contrat de concession d'origine de la DSP prévoit en 2020 le versement au délégataire d'une contribution financière forfaitaire (CFF) de 3,288 M€ HT, hors actualisation indiciaire contractuelle. L'avenant n°1, applicable dès 2018, a ajouté la somme de 173 102 euros à la CFF. La signature d'un avenant financier avait été anticipé dans le budget 2019 et fera l'objet d'un rattachement comptable.

Le contrat intègre également le paiement des options pour le transport vers les classes spécialisées type ULIS et SEGPA, l'entretien du mobilier urbain (poteaux) pour un total de 128 522 euros HT.

Le ST2B finance également au délégataire le montant de sa taxe sur les salaires et de sa contribution économique territoriale pour un montant estimé à 60 000 euros. Dans un même temps, le délégataire déduira la compensation qu'il percevra pour son activité au titre du CICE, pour un montant estimé à 74 000 euros.

Le ST2B versera également une compensation tarifaire pour la gratuité du transport scolaire et des titres de transport sociaux estimée contractuellement à 303 870 euros pour 2020.

Les autres dépenses de fonctionnement liées à l'activité transport :

- Le coût de fonctionnement annuel du système billettique de nos lignes scolaires et régulières (Ubi 2School/2Place) s'élève à 60 000 € HT ;
- Le fonctionnement du système de gestion des transports scolaires (E-Citiz/Edulog) s'élève 30 800 euros HT ;
- Par ailleurs, les autres projets du ST2B de mise en œuvre de nouveaux services dédiés à la mobilité (flotte de 50 vélos à assistance électrique (VAE) en location longue durée (LDD) et 5 voitures électriques de service en autopartage) nécessiteront un budget dédié à la gestion et à la maintenance :
  - Service de LDD VAE : convention avec l'association SOLAN, location et travaux pour le local sur la base de Serry, campagne de promotion, convention maintenance et entretien des VAE : 30 000 euros. Des recettes de location des VAE sont attendues, l'ADEME cofinçant 50% de ce projet.
  - Service d'autopartage de voitures de service électriques : contrat de maintenance et de location de batterie, outil numérique de gestion de flotte en autopartage, maintenance des véhicules : 20 000 euros. Des recettes de location des véhicules aux employeurs partenaires sont attendues.
- Un budget étude et ingénierie sera maintenu en 2020, afin d'assurer plusieurs missions (enveloppe prévisionnelle de 56 000 euros, des subventions sont recherchées) :
  - Elaboration d'un schéma directeur d'accessibilité (SDA Ad'AP) s'appuyant sur le nouveau réseau Le Fil, accompagné d'une étude de mise aux normes des arrêts prioritaires ;
  - Elaboration d'une étude sur l'évolution à moyen terme du mix énergétique de la flotte de véhicules dédiée au réseau le Fil ;
  - Missions de contrôle de l'activité et du service rendu par le délégataire de la délégation de service public ;

- Un budget de 16 000 euros pourra être reconduit pour le dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition de vélos à assistance électrique ;
- Un budget de 50 000 euros pourra être reconduit pour le dispositif d'aide aux communes pour l'acquisition d'abribus ;
- Un budget de 3 000 euros sera dédié à la maintenance, à l'exploitation et à la supervision des cinq bornes de charge.
  - Autres dépenses
- Location boutique commerciale à Val de Briey : cette location s'achève avec la mise en service de l'agence commerciale dans nos nouveaux locaux à Val de Briey ;
- Un véhicule de service en location longue durée ;
- Dépenses administratives diverses. Les dépenses concernant le siège social seront actualisées pour tenir compte de la configuration du nouveau bâtiment. Elles continueront à être mutualisées avec le Pays du bassin de Briey.

## C – Programmation des investissements

- Dette

Le syndicat mixte a engagé en 2019 un emprunt de 1,9 M€ sur une durée de 180 mois (15 ans) au taux fixe de 1,59%.

C'est le premier emprunt décidé par le ST2B, qui ne dispose actuellement d'aucune dette. Il participe au financement des dix véhicules de type autocar mis à disposition de notre délégataire dans le cadre de la DSP, pour lesquels ce dernier nous verse une redevance. Il participe également au financement des travaux du nouveau siège social.

L'activité du ST2B à moyen terme ne devrait pas nécessiter de nouveaux recours à l'emprunt pour le financement d'investissements.

- Recettes d'investissement

Une subvention du Conseil Départemental devrait financer à hauteur de 50% l'acquisition de 20 vélos à assistance électrique supplémentaires pour le service de location longue durée Filéo.

Des subventions à hauteur d'environ 40% (Etat, Région, Département, certificats d'économie d'énergie) ont été obtenues pour les travaux d'aménagement du nouveau siège social.

- Dépenses d'investissement

Projets à engager en 2020 :

- Acquisition de 20 vélos à assistance électrique : 27 000 euros HT ;
- Acquisition de nouveaux poteaux d'arrêt pour le réseau : 15 000 euros HT.
- Autres travaux siège : 25 000 euros HT.